

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

DECISION DU

17/07/2018

N° E18000179 /44

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 05/07/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de Barbâtre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objet: *le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la modification des périmètres des abords des moulins de Barbâtre sur le territoire de la commune de Barbâtre* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Paul CHRISTINY, Gendarme à la retraite, demeurant 23, rue de Bel Air à GIVRAND (85800) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique conjointe mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de Barbâtre et à Monsieur Jean-Paul CHRISTINY.

Fait à Nantes, le 17/07/2018

Le premier vice-président,



Jean-Marc GUITTET